



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n°29 du 15 mars 2016

SOMMAIRE

16-0484	portant ouverture d'un recrutement contractuel d'un travailleur handicapé pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer
---------	--



PREFET DE CORSE

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

SECRETARIAT GENERAL

Bureau des ressources humaines et de la formation

**Arrêté n°16 – 0484 en date du 15 mars 2016
portant ouverture d'un recrutement contractuel d'un travailleur handicapé pour l'accès
au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 modifiée en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 portant application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2015 fixant au titre de l'année 2015 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaire de catégorie B ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Considérant l'autorisation du ministre de l'intérieur de recruter en Corse un travailleur handicapé (grade secrétaire administratif de classe normale) en date du 11 janvier 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud,

ARRETE

Article 1^{er} – Un recrutement contractuel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert en Corse en vue de pourvoir un poste à la préfecture de la Haute-Corse à Bastia.

Article 2 – Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat) ainsi que d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en cours de validité à la clôture des inscriptions.

Article 3 – Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- curriculum vitae
- lettre de motivation
- copie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Copie du diplôme classé au moins niveau IV.

Article 4 – Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale à l'adresse suivante:

Préfecture de la Haute-Corse
Secrétariat général
Bureau des ressources humaines et de la formation
recrutement contractuel
Rond-point du Maréchal LECLERC DE HAUTECLOQUE
20401 Bastia CEDEX 09

Article 5 - La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 mars 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Article 6 - Les candidatures reçues feront l'objet d'un examen par une commission de sélection qui effectuera une pré-sélection des dossiers en fonction des compétences du candidat et de l'adéquation profil/poste.

Seuls les candidats présélectionnés après examen des candidatures seront convoqués à l'entretien de recrutement.

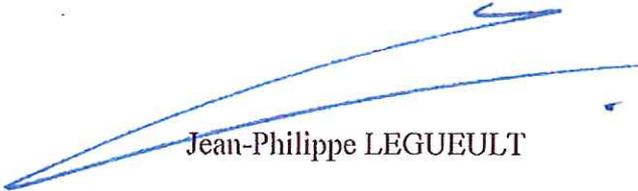
Article 7 - Le candidat sélectionné sera recruté par contrat de droit public d'une durée d'un an, à l'issue duquel l'appréciation de l'aptitude professionnelle de l'agent par l'autorité disposant du pouvoir de nomination est effectuée au vu du dossier de l'intéressé et après un entretien de celui-ci avec un jury organisé par l'administration chargée du recrutement.

Plusieurs solutions sont alors possibles, selon la décision finale de la commission administrative paritaire :

- le contractuel est titularisé ;
- le contrat peut être renouvelé pour un an si l'intéressé n'a pas donné entière satisfaction ;
- le contrat n'est pas renouvelé et il n'y a pas titularisation si l'intéressé n'a pas fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes; l'intéressé bénéficie alors des allocations d'assurance chômage en application de l'article L.351-12 du code du travail.

Article 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du Sud.

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Philippe LEGUEULT

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.